

de terreur à laquelle elle a été condamnée pendant un certain nombre d'années."

On le voit, il n'était pas alors question d'un chemin de bois, on ne parlait que d'un chemin de fer. Nos députés avaient très-bien saisi le sentiment de leurs électeurs dans les promesses qu'ils faisaient à la veille de leur élection.

Il nous semble que rien depuis cette époque n'a pu changer les sentiments de la population trifluvienne.

En tous cas, notre opinion est restée la même. Tant que nous ne serons pas mieux éclairés sur la possibilité

d'avoir des chemins à lisses de bois dans nos froides régions, nous maintiendrons la position que nous avons prise, de concert avec l'immense majorité de notre population. Cette position est forte, inattaquable, parce que nous défendons une entreprise dont la grande utilité est incontestable et incontestée et parce que nous nous appuyons sur une ancienne loi du parlement canadien. S'écarter de cette position ce serait affaiblir une cause dont nous devons désirer le succès et mettre en péril une entreprise qui nous est chère.

au
puis
se-
de
mes
emin
no-
nou-
force
du

M.
368 :
tions
inté-
dé-
tées,
ction
r les
fleu-
ement
te et

Du-
son

re de
ment
cons-
L'a-
riche-
St.
que
cette
titant
des
ssen-
ivido-
irera
même

et le
deux
ième
ndre
l'état

101 2910.
108
108